

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 Avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 Avril, le Conseil Municipal de la commune de **L'ILE D'OLONNE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice CHABOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 Avril 2025

Nombre des conseillers en exercice : 23 Présents : 18 Votants : 20

Etaient présents : Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN, Thierry MONNEREAU, Christophe PEIGNEY, Annemieke SCHEENAERTS, , Michel MANDRET, Jocelyne BRETHOMÉ, Yohan EVENO, Laëtitia GOARDET, Didier FERRE, Marie-Laure BOSSARD, Mickaël MICHON, Nicole MARANDEL, Jérôme DA SILVA, Alexandre MANDRET, Ludmila HEURION, Jean-Luc HOTTOT, Thibaut ODON

Etaient absents excusés : Axelle MINAUD (Pouvoir donné à Annemieke SCHEENAERTS), Véronique MAFFREY (Pouvoir donné à Christophe PEIGNEY)

Étaient absents : Jocelyne GROLLIER, Aurélie RUNIGO, Jean-Luc PINGUET

Secrétaire de séance : Annemieke SCHEENAERTS

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 Mars 2025

- 1 – Budget 2024 : Etat des Restes à Réaliser *Délibération*
- 2 - Budget 2025 : modification de compte pour la ligne d'équilibre *Délibération*
- 3 - Associations : Proposition de subventions 2025 *Délibération*
- 4 - Questions diverses

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 Mars 2025 est validé à l'UNANIMITE

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour ajouter un point non annoncé à l'ordre du jour concernant le déclassement du chemin qui longe la pharmacie. Le conseil municipal accepte à l'Unanimité.

1 – Budget Général : Etat des « Restes à Réaliser 2024 »

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique et le budget 2025 ont fait l'objet d'un vote le 10 Mars dernier. Ces derniers ont fait l'objet d'une remarque du contrôle de légalité au regard de ratios non satisfaisants.

Il s'est avéré que l'absence d'inscription des « Restes à Réaliser » en recettes est venue déstabiliser l'équilibre du budget 2025. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'inscrire cet état tel que présenté

Opération 21 : BATIMENTS	
DETR 2024 : Chauffage Clsh et Epicerie	79 535,07 €
DETR 2023 : Rénovation énergétique CLSH/Ecole	85 439,50 €
A REPORTER	164 974,57 €
Opération 22 : ECLAIRAGE ET RESEAUX	
Fonds de concours 2023&2024	280 911,00 €
A REPORTER	280 911,00 €
Opération 23 : AMENAGEMENT CADRE DE VIE	
DSIL / DETR 2022 Logis et Salorge	87 898,29 €

A REPORTER	87 898,29 €
TOTAL des RAR en RECETTES	533 783,86 €

Le conseil municipal valide l'état des « Restes à Réaliser » 2024 à l'UNANIMITE

2 – Budget 2025 : Modification de compte pour la ligne d'équilibre

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique et le budget 2025 ont fait l'objet d'un vote le 10 Mars dernier. Ces derniers ont fait l'objet d'une remarque du contrôle de légalité puisqu'une ligne budgétaire était inscrite sur un compte non approprié

Il est ainsi proposé au conseil municipal de régulariser cette écriture et de valider le budget 2025 tel que présenté :

- Equilibre en section de fonctionnement à 3 093 622,00 €
- Equilibre en section d'investissement à 6 297 183,42 €

Le conseil municipal adopte le budget 2025 à l'Unanimité

3 – Associations : Proposition de subventions 2025

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commission a travaillé sur les propositions de subventions au regard du nombre de licenciés et de la complétude des dossiers.

Il est ainsi demandé au conseil municipal de se prononcer sur les propositions suivantes

RANDO AUZANCE VERTONNE	150
SOLAIR	800
COMITE DE JUMELAGE HEIMENKIRCH	600
LA PALETTE ISLAISE	300
LES AMIS DU MARAIS	200
PHOTOCLUB ISLAIS	300
SMPI	200 + 2000
L'ŒIL	15000
SOLEX'ILONNE	150
JUSTACORPS	1500
UNC-AFN	600
TWIRLING VENDÉEN	150
ENTRAID'ADDICT 85	150
ADEV	500 + 300
LAPAGAIE	700
ASPIFOOT	1000
BONZAÏ CLUB	400
CHASSE	500
TGV	500
FAMILLES RURALES	800
LA FANFARE	1600
THIARRE D'ISLAS	400
LES AMIS DE MAKO	150
SOBAD 85	500
OGECE	300
APE	300
HISLA AD MARCHAS	400
TENNIS	300
ASPIBASKET	800
AMICALE LAIQUE	500
COMITE DES FETES	10000 + 2000

Association Prévention Routière	150
MFR LES HERBIERS	30
RESTOS DU COEUR	150
ADMR	1000
MFR LES SABLES D'OLONNE	30
BTP CFA VENDEE	325
RASED	362,5

M. Jérôme Da Silva interroge sur les raisons qui amènent la commission à proposer 500 € à S Bad et non 150 €. Mme Maryse Soudain rappelle que l'association était initialement de l'Ile d'Olonne avant de se diriger vers Les Sables d'Olonne. Il s'agit également d'un club qui participe au championnat national.

M. Fabrice Chabot interroge les membres de la commission ayant travaillé sur ce sujet sur l'opportunité de revoir le montant proposé pour SoBad. Après différents échanges et au regard de la difficulté de mettre en place des critères susceptibles de s'appliquer à toutes les associations il est convenu de proposer à la prochaine équipe municipale d'étudier un autre mode de calcul dès le début de mandat.

4 – Déclassement du chemin le long de la pharmacie : Proposition

M. le Maire rappelle que le projet de création de nouveaux espaces commerciaux à Massieu nécessiterait de déclasser le chemin qui longe la pharmacie afin de l'intégrer au projet et de proposer un cheminement au travers du nouvel espace commercial.

Il s'agira de mettre en œuvre une enquête publique simplifiée.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE valide le principe de déclassement dudit chemin et autorise M. le Maire à organiser cette enquête publique. Le conseil municipal sera amené à se prononcer à l'issue de l'enquête publique.

5 - Questions diverses

- M. le Maire rappelle le vol et incendie du camion benne des services techniques. Des mesures de sécurisation des ateliers municipaux vont avoir lieu dans les semaines à venir
- M. le Maire rappelle les travaux en cours au Logis des Marais avec la réfection des façades et pignons à « pierres vues ». L'escalier béton qui longe le bâtiment, qui n'est plus utilisé et n'est pas une issue de secours sera également détruit prochainement
- Mme Nicole Marandel remercie l'entreprise « Au Cordeau » qui a pris en considération la poussière provoquée par les travaux et qui a nettoyé les voitures garées autour du logis
- M. le Maire indique avoir reçu l'ensemble des sauniers afin que M. Dany Rassoul leur présente son projet avec un volet pédagogique
- M. le Maire indique que le projet de piste cyclable reliant le rond-point de la Brochetière à la Rue de la Touche est validé avec Les Sables d'Olonne Agglomération
- M. Yohan Eveno rappelle l'inauguration de la rénovation du calvaire samedi prochain et fait appel à la présence des conseillers municipaux
- M. le Maire rappelle la cérémonie du 8 Mai qui se déroulera à al Salorge

- Mme Nicole Marandel interroge sur le nombre de tables qui est de plus en plus restreint au Logis des Marais ainsi que sur l'adaptation qui doit être réalisée afin de franchir le seuil de la salle des paludiers sans ressaut. Mme Annemieke Scheenaerts rappelle que les tables sont attribuées à chaque salle et qu'elles ne sont pas censées en sortir et M. le Maire indique que les autres interventions se feront à l'issue des travaux actuels
- Mme Annemieke Scheenaerts présente la programmation travaillée par la commission pour l'ensemble des mercredis de l'été